

L'assassinat programmé de l'ostéopathie

Des juristes et des professeurs de médecine se révoltent devant un non sens.

Cinq années après la publication de la loi du 4 mars 2002, un projet de décrets concernant l'exercice professionnel et la formation en ostéopathie a été enfin adressé au Conseil d'Etat pour avis, le 27 décembre 2006 par Monsieur le Ministre de la Santé.

Cet avis sera rendu le mardi 13 mars 2007. Tout l'avenir d'une profession devenue indispensable pour des millions et des millions de patients va être scellé et vraisemblablement compromis par une vision étriquée, exclusivement politique, en totale ignorance des vrais enjeux sociétaux et au mépris de l'avenir et de l'équilibre de notre système de santé.

Le Ministre de la Santé ignore la volonté du législateur et se refuse à institutionnaliser une nouvelle profession. Bien plus, il tente de détourner la loi en créant un titre dont pourront faire un usage différent les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes, les ostéopathes et les autres professionnels de santé, ouvrant ainsi la porte à tous les amateurismes, dénaturant ainsi une pratique très exigeante, impliquant évidemment d'exclure de son exercice tout professionnel insuffisamment formé.

En restreignant la durée de la formation des ostéopathes - 2030 heures au lieu de 5000 actuellement - l'Etat décide pourtant qu'il sera désormais possible de délivrer un titre professionnel à des praticiens qui n'auront pas les compétences suffisantes.

Cela revient, avec les conséquences qu'on imagine, à accorder un brevet de pilote de ligne à tout titulaire d'un permis de conduire un véhicule automobile.

Ceci mettra inmanquablement en danger les patients qui font le choix légitime dans une démocratie, d'avoir recours à la médecine manuelle.

C'est refuser de se doter d'un système de formation sécurisé qui permettant de former consciencieusement de jeunes ostéopathes, en prenant le temps de leur donner les bases médicales indispensables afin qu'ils puissent être capables de prendre en charge et de traiter leurs patients ou de les réorienter dans une voie médicale conventionnelle.

Il est totalement irresponsable de penser pouvoir se passer d'une telle sécurité et d'introduire des risques inconsidérés dans la prise en charge des patients.

Il est tout aussi irresponsable que notre système de sécurité sociale ait à renoncer à une économie de centaines de millions d'euros par an. Des millions de consultations non remboursées signifient une économie considérable pour la Sécurité Sociale, et ce d'autant plus que les effets bénéfiques de l'ostéopathie sont durables, sans prescriptions médicamenteuses par nature très coûteuses.

Il est à tous égards inconcevable de prétendre se passer d'une formation complète et de qualité de type LMD et de mettre ainsi en danger à très court terme tous ceux, de plus en plus nombreux, qui mettent leur santé et leur confiance entre les mains des ostéopathes.

CONTACT PRESSE